



DELIBERATION N°2021-06/CCOG-PORT
relative à la demande de subvention au titre du plan de relance « FRANCE RELANCE »
SPIC Port de l'Ouest Guyanais

L'An Deux Mille vingt et un le vendredi quinze janvier, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des réceptions de la mairie d'Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	23
Absents	20
Procurations	03
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 08 janvier 2021.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Gregory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. GABY Claude à Mme ADELAAR Esseline
Mme APAGI Jocelyne à M. AGOUSSA Migill
M. THOMAS Franck à M. SOEWA Marciano

ABSENTS EXCUSES :

M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. CHAUMET Chris - M. DOLIANKI Paul - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck - Mme AGEILAS Sylviana - Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. DEIE Jules - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul

Le quorum étant atteint lors de la séance du 15 janvier 2021, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'une secrétaire, parmi les membres du conseil, **Mme SOBAÏMI Marie-Chantal**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le 26/01/2021

ID : 973-249730037-20210115-DEIB202106-DE



DELIBERATION N°2021-06/CCOG-PORT

relative à la demande de subvention au titre du plan de relance « FRANCE RELANCE » SPIC Port de l'Ouest Guyanais

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-1 ;
- Vu** la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 12 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;
- Vu** les projets de loi de finances gouvernementales pour 2021, relatif à la création du Plan de relance,

CONSIDERANT l'avis de la Commission ECO-PORT du 11 décembre 2020 ;

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre des programmes de développement et de modernisation du Port de l'Ouest, le projet ECO₂PORT 2030, permettra d'apporter des solutions Ecologique, Concertées, Opérationnelles et Objectives quant aux besoins d'amélioration du port.

Le développement démographique, économique et touristique de l'Ouest Guyanais a de fortes répercussions sur le trafic ainsi que sur les infrastructures portuaires qui doivent s'adapter pour permettre l'accroissement de l'activité.

Le plan «FRANCE RELANCE» de relance de l'économie a notamment pour objectif, une accélération de la transition écologique des ports. A ce titre, il permet la mobilisation de crédits en faveur de l'investissements dans de nouvelles infrastructures et pour la transition énergétique.

Les quatre opérations d'investissement suivantes, pour un cout total prévisionnel de 6 millions d'euros sont éligibles aux financements du plan «FRANCE RELANCE» selon les maquettes financières prévisionnelles suivantes :

- ↳ Modernisation du quai et des ouvrages d'accostage – renforcement du quai pour surcharge d'exploitation de 4T/m² ;

Renforcement du quai pour surcharge d'exploitation de 4T/m²		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	2 000 000.00€	80 %
CCOG	500 000.00€	20 %
Total	2 500 000,00€	100 %

↳ Aménagement d'une plateforme de stockage ;

Aménagement d'une plateforme de stockage		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	1 600 000.00€	80 %
CCOG	400 000.00€	20 %
Total	2 000 000,00€	100 %

↳ Autonomisation de la gestion énergétique (panneaux photovoltaïques sur toitures) ;

Autonomisation de la gestion énergétique		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	800 000.00€	80 %
CCOG	200 000.00€	20 %
Total	1 000 000,00€	100 %

↳ Acquisition d'un chariot élévateur.

Acquisition d'un chariot élévateur		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	400 000.00€	80 %
CCOG	100 000.00€	20 %
Total	500 000,00€	100 %

Le plan de financement prévisionnel global du programme s'établit de la façon suivante :

PROJET ECO₂PORT 2030		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	4 800 000.00€	80 %
CCOG	1 200 000.00€	20 %
Total	6 000 000,00€	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**Approuve** les opérations et leurs plans de financement suivants :Modernisation du quai et des ouvrages d'accostage – renforcement du quai pour surcharge d'exploitation de 4T/m² ;

Renforcement du quai pour surcharge d'exploitation de 4T/m²		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	2 000 000.00€	80 %
CCOG	500 000.00€	20 %
Total	2 500 000,00€	100 %

Aménagement d'une plateforme de stockage

Aménagement d'une plateforme de stockage		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	1 600 000.00€	80 %
CCOG	400 000.00€	20 %
Total	2 000 000,00€	100 %

Autonomisation de la gestion énergétique

Autonomisation de la gestion énergétique		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	800 000.00€	80 %
CCOG	200 000.00€	20 %
Total	1 000 000,00€	100 %

Acquisition d'un chariot élévateur

Acquisition d'un chariot élévateur		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – Plan de relance	400 000.00€	80 %
CCOG	100 000.00€	20 %
Total	500 000,00€	100 %

Autorise la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.**Autorise** la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations.

VOTE =>

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.